

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. COUESLANT + (1868-1942)

CAHORS

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Messages nord-africains

Le Délégué de la Croix-Rouge Française, 8, rue Jean-Vidal à Cahors, a reçu les deux messages ci-dessous dont les destinataires n'ont pu être découverts : 1^o Houche à Sétif, Algérie, pour Fréderick Henri, 11, rue, Barairon (sans indication de localité) ; 2^o Sabave à Erfoud pour Sabave, Cabessut-Cahors Les réclamer à l'adresse ci-dessus.

Colis des prisonniers

Les personnes envoyant actuellement des colis aux prisonniers devront se présenter avant le 1^{er} avril à l'Œuvre qui confectionne habituellement ces colis pour y donner certains renseignements permettant d'ordonner l'expédition des dits colis. Les fiches à remplir à cette occasion par les Œuvres devant être retournées à la Délégation de la Croix-Rouge du Lot le 5 avril, il est indispensable que toutes les inscriptions aient été prises à cette date.

Concours de dessins

La Croix-Rouge Française a organisé dans tous les établissements d'enseignement public et privé un concours de dessins ayant trait à son activité, le meilleur de ces dessins étant destiné à servir d'affiche pour cette Œuvre. Un premier jury, réuni à Cahors, a examiné les travaux exécutés par les élèves de diverses écoles du département et a décerné, à titre de récompense, les prix suivants : prix de 200 fr. à M. Giraud R., de l'école technique d'artisanat rural de Souillac ; prix de 100 fr. à Mlle Henriette Lumbiarres, du cours complémentaire à Cahors ; prix de 100 fr. à Mlle Paulette Lachenaux, élève-maitresse au lycée Clément-Marot à Cahors. Les dessins de ces trois élèves ont été adressés à Vichy en vue du classement général.

Mérites en outre une mention spéciale les élèves des établissements ci-après : lycée Gambetta : MM. Fronty D., Maroselli, Messard P., Simoneau ; lycée Clément-Marot : Mmes Alary Jeanne, Leygues G. ; collège moderne de garçons à Cahors : MM. André Clair, André Grangé, S. Jurquet, Lafon Jean ; cours complémentaire de filles, Cahors : Mmes Marcelle Jacqueline, Viery Yvette ; collège moderne de garçons, Cahors : MM. Pressouyre André, Voldes Michel ; collège moderne de filles à St-Céré : Mmes Flaujac E., Lescolle Henriette, Margoches D. ; collège technique d'artisanat rural à Souillac : M. Gaston, Pons, Valat, Valat L. ; pensionnat Jeanne-d'Arc à Cahors : Mmes Chéze Yvonne, Lamarotte Suzanne ; pensionnat Notre-Dame à Cahors : Mmes Ausset Marguerite, Lagard Francine ; Institution Jeanne-d'Arc à Figeac : Mmes Barsagol M. T., Joggeret S., Merle Jeanne ; école St-Gabriel à Cahors : MM. Berbié Jacques, Guillard Laurent.

Le Délégué départemental adresse ses vives félicitations à tous ces élèves qui, par leurs travaux, ont contribué à faire mieux connaître les activités de la Croix-Rouge Française et de la Croix-Rouge Française de la Jeunesse.

CARNET MONDAIN

NAISSANCES

Le Docteur Jacques GARNAL et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Jean.

M. Hubert JACQUAULT, Délégué régional adjoint à la Jeunesse et Mme sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Philippe.

M. VICTOR, capitaine en retraite, et Mme, ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fils Jean-Louis.

Le grand prix de poésie Fabien-Artigue

de l'académie des Jeux Floraux
Le grand prix Fabien-Artigue de 10.000 francs a été décerné à M. l'abbé Sylvain Toulze, de Gréaloux (Lot), prisonnier de guerre, pour son recueil manuscrit : La Cantate des Fadaïtes.

L'affaire des allocations aux vieux travailleurs de Labastide-Murat devant le tribunal correctionnel.

A l'audience dernière du tribunal correctionnel, une affaire importante par le nombre de prévenus a été appelée. Le nommé Rossignol, tailleur d'habits à Labastide-Murat, faisait profession également d'indiquer à diverses personnes comment il fallait faire pour toucher l'allocation des vieux travailleurs.

A ceux qui y avaient droit, il donnait la marche à suivre normale ; à ceux qui n'y avaient pas droit, il donnait le « truc » pour le toucher quand même.

On sait que pour toucher la retraite des vieux travailleurs, il faut un certificat de travailleur salarié. Et dès lors, sous l'égide de Rossignol, l'un déclarait son fils comme travailleur, l'autre, son père, et Rossignol y allait souvent de sa signature.

Rossignol, naturellement, touchait une petite... commission pour le... service rendu.

A côté de Rossignol, comparaissent à l'audience, 28 inculpés habitant Labastide-Murat.

Incendie

Mardi vers 16 heures la sirène alertait la population, annonçant qu'un incendie venait de se déclarer.

Effectivement, le feu avait éclaté dans l'immeuble appartenant à M. Cubaynes, propriétaire à St-Cirice, situé impasse Soulé, n^o 7, près de l'Impasse St-Urcisse et habitée par Mme et M. Barbès.

Les secours furent aussitôt organisés par les Sapeurs-pompiers ; mais malgré leur promptitude, la maison à deux étages fut la proie des flammes. Les efforts des Sapeurs-pompiers visèrent à préserver les immeubles voisins. Les toitures des immeubles de M. Guiraudet et de M. Bonhaure ont été assez fortement endommagées par les flammes.

Mais à 17 heures environ, le feu était éteint.

LES MENSONGES ET LES MANŒUVRES DE LA PROPAGANDE ÉTRANGÈRE

La vérité sur les incidents de Haute-Savoie

Le ministère de l'information commune :

Au cours de ces derniers jours, des informations ont été lâchées à travers le monde par Londres, Washington et Moscou, informations d'après lesquelles des événements dramatiques auraient eu lieu en divers points de notre territoire, et notamment en Haute-Savoie, où, en croire ces « informateurs », des opérations de « guérilla » se seraient déroulées et seraient encore en cours dans certaines régions des Alpes, en particulier dans l'arrondissement de Thonon.

Comment des incidents locaux furent dénatérés et grossis

Jamais encore la falsification de la vérité n'avait été d'une telle ampleur. Les chiffres les plus fantaisistes ont été publiés. C'est par dizaines de milliers que des francs-tireurs, représentant l'effectif d'un corps d'armée se seraient rassemblés dans la montagne. Dirigés par un général, encadrés par des officiers, ils disposeraient d'armements abondants et variés et le ravitaillement aurait été effectué par des avions anglo-américains.

Les « informateurs » ajoutent que des combats violents ont eu lieu, que le canon a été entendu, qu'un ultimatum a été adressé par les autorités allemandes aux « rebelles », mais qu'à l'expiration de cet ultimatum le combat aurait repris avec plus d'intensité.

Certains « informateurs » donnent à entendre que la France, en général, vit dans un état d'effervescence inouï et qu'en certains points de son territoire, elle est dans une situation d'alerte perpétuelle et de drame.

On connaît déjà la tactique des propagandes anglo-américaines et soviétiques. Elle consiste à présenter, sous une forme abominablement outrancière, certains faits isolés. Cette fois-ci la manœuvre a été poussée à son comble à propos de quelques faits qui se sont produits ces jours derniers en Haute-Savoie et qui n'ont jamais eu que le caractère de simples incidents locaux.

Ni combat ni ultimatum

Il est exact que des jeunes gens dans cette région tentent de se dérober à leur devoir. Ils l'ont fait à n'en pas douter sur l'instigation d'agitateurs communistes et gaullistes.

De jeunes paysans ont été abusés. On leur a fait croire, contrairement à ce qui

Mobilisation des femmes en Allemagne

Dans un discours qu'il a prononcé à la Westfalenhalle, M. Sauckel, délégué général à la répartition de la main-d'œuvre du Reich, a notamment parlé de la mobilisation des femmes allemandes dans l'industrie de guerre.

Pour la soudure

A partir du 1^{er} avril, les restaurants ne recevront plus que le quart de leurs attributions en vin.

En conséquence, dans tous les établissements servant des repas, l'approvisionnement se fera sur la base suivante : les rations de vin seront attribuées pour 1/4 des couverts ; les rations de bière ou de cidre seront attribuées pour 3/4 ; ce n'est donc que dans ces limites que pourra, en fait, s'exercer le choix des consommateurs.

Les quantités qui pourront être consommées au cours d'un repas sont limitées à 33 centilitres de bière (soit un « demi » de la plus grande contenance) ou à 1/2 litre de cidre.

Loterie Nationale

Le tirage de la 6^e tranche de la Loterie Nationale 1942 aura lieu le 31 mars 1943.

EN PEU DE MOTS...

● Les petits Chanteurs à la Croix de Bois sont partis pour l'Allemagne pour apporter aux prisonniers français qui s'y trouvent le réconfort de leurs chants émouvants.

● La ville de Vienne a adopté la ville martyre de Gisors.

● Le préfet du Lot-et-Garonne a fait fermer pour 2 mois l'hôtel-restaurant « Castelléury », à Tonneins, dont le propriétaire se procurait de la viande au marché noir.

● En Hongrie, vingt-cinq personnes, dont plusieurs femmes, accusées d'activités communistes, ont été condamnées à des peines allant jusqu'à cinq ans de réclusion. De nombreux autres inculpés se sont vu infliger des peines plus légères.

● M. Adolf von Moltke, ambassadeur du Reich en Espagne, est décédé dans une clinique madrilène, des suites d'une opération de l'appendicite.

● Une puissante explosion dont les causes sont inconnues, s'est produite à Gibraltar. Les autorités militaires ont ouvert une enquête.

● Trois wagons de vêtements en papier offerts par la Suède aux populations françaises victimes de la guerre ont été reçus solennellement à Royat par le Secours National et la Croix-Rouge.

● A Bayonne, dans le fourgon des pompes funèbres, la police a trouvé 200 kg. de viande qu'un boucher avait fait transporter en disant qu'il s'agissait de maïs réquisitionnés.

CHRONIQUE DU LOT

MAINTIEN DES FERMIS SUR LA PROPRIÉTÉ LOUÉE

La loi du 5 juin 1941 a institué, sous certaines conditions, pour les fermiers mobilisés arrivant à fin de bail, une prorogation de droit et pour les fermiers non mobilisés la possibilité d'obtenir, sur leur demande, cette prorogation, sous réserve du consentement du propriétaire, ou, à défaut, du tribunal compétent. Cette demande de prorogation doit être faite par le fermier au propriétaire trois mois avant l'expiration du bail.

Certains tribunaux ont estimé que ce délai de trois mois était imparté aux fermiers, non seulement pour adresser leur demande de prorogation au propriétaire, mais encore pour saisir le juge compétent en cas de refus ou de silence du bailleur. De cette interprétation, il est résulté que des fermiers, après avoir saisi les propriétaires dans le délai précité de trois mois, se sont vus opposer en justice une fin de non-recevoir, pour avoir porté le différend devant le tribunal dans un délai inférieur à trois mois avant la fin du bail.

Pour remédier à cette interprétation, le gouvernement a fait paraître la loi du 19 janvier 1943. Cette loi permet au fermier non mobilisé, lorsqu'il a fait la demande de prorogation au bailleur, trois mois avant la fin du bail, en cas de refus ou de silence du propriétaire, de saisir le juge compétent de l'affaire, dans un délai inférieur à trois mois, avant l'expiration du bail.

Cette demande de prorogation peut être faite, par lettre recommandée, avec avis de réception ou par acte extra-judiciaire. La loi nouvelle, non seulement s'applique aux fermiers qui n'ont pas encore eu à formuler leur demande de prorogation, mais aussi aux fermiers qui, ayant fait leur demande dans les trois mois avant la fin du bail, sans avoir saisi le tribunal compétent dans ce délai, en cas de refus ou de silence du propriétaire, se sont vus, pour cette raison, déboutés de leur demande de prorogation et qui étaient encore en possession des lieux loués au 22 janvier 1943.

UNION REGIONALE CORPORATIVE PAYSANNE DU QUERCY

Prime de 50 fr. par hecto accordée aux viti-vin de consommation courante. — Par arrêté ministériel paru au B.O. des prix du 5 mars, une prime de 50 fr. par hecto est accordée à tous les vins de consommation courante.

A partir du 11 mars cette prime doit être payée au viticulteur par le négociant lors de l'achat.

Pour les vins de consommation courante vendus avant cette date, les viticulteurs intéressés doivent faire une déclaration au Syndic de leur commune, appuyée d'une attestation visée par le receveur de recensement rural, à laquelle sera joint le talon du bon d'achat correspondant.

Les viticulteurs qui ne seraient pas en possession de cette dernière pièce doivent en faire la demande à leur acheteur qui doit leur délivrer le talon justificatif.

Toutes les déclarations centralisées par commune seront adressées à la Corporation Paysanne qui fera mandater les viticulteurs par les soins du Crédit Agricole.

AUX COMMERÇANTS ET AUX INDUSTRIELS

La Chambre de Commerce du Lot informe les commerçants et les industriels se trouvant actuellement privés de leur personnel que le Service de Reclassement est en mesure de leur communiquer immédiatement et par profession les dossiers des militaires démobilisés qu'ils seraient désireux de voir occuper.

Tous renseignements utiles seront donnés par l'officier chargé du Service de Reclassement du Commissariat Régional à la Guerre, Palais du Maréchal, Place Montouliou, Saint-Jacques, à Toulouse.

Indemnité de plus-value au fermier sortant

La loi du 9 février 1943 a prorogé de 3 mois le délai de 8 mois pour dresser l'état des lieux prévu par la loi du 15 juillet 1942 instituant en faveur du fermier sortant l'indemnité de plus-value.

Les fermiers ayant un bail antérieur au 15 juillet 1942 ont donc jusqu'au 15 avril prochain pour faire dresser un état des lieux leur permettant de demander à leur sortie l'indemnité de plus-value.

Réalisation

des impositions de bétail

Il est rappelé aux agriculteurs que tous les bovins âgés de 8 ans et plus sont considérés comme pouvant concourir à la réalisation des besoins du Ravitaillement et peuvent être réquisitionnés.

Concours d'admission aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers

Le concours d'entrée dans les Ecoles Nationales d'Arts et Métiers est fixé en 1943 aux 10, 11 et 12 juin 1943. Pour prendre part à ce concours les candidats devront avoir 16 ans et moins de 20 ans au 1^{er} janvier 1943. Les demandes d'inscription, établies sur papier timbré et accompagnées des pièces réglementaires, devront parvenir à la Préfecture avant le 30 avril 1943, date de clôture du registre d'inscription.

Tarif des frais médicaux

Le remboursement des frais médicaux en matière d'accidents du travail vient d'être majoré de 50 0/0 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1943.

COMMENT OBTENIR 25 Kg. DE POMMES DE TERRE

I. — Tout d'abord, mettez-vous d'accord avec un producteur, qu'il ait été ou non imposé. — Au cas où le producteur a été imposé pour sa récolte 1942, il doit soit avoir livré son contingent d'imposition, soit l'avoir mis à la disposition des colporteurs qui jusqu'ici n'ont pu l'enlever, faute de moyens de transport.

II. — Ensuite retirez votre autorisation de transport qui vous sera remise à la mairie de votre commune en échange des tickets d'inscription des mois de mars, avril et mai 1943 et des tickets de distribution portant les numéros 1 à 15 inclus de la nouvelle feuille de tickets de pommes de terre.

Vous conserverez les tickets 16 à 20 de la feuille ainsi que les tickets d'inscription de juin, juillet et août qui vous permettront de participer aux distributions de pommes de terre primaires pour les mois de juin, juillet, août 1943.

L'autorisation de transport ne vous sera accordée que si vous pouvez indiquer le nom et l'adresse exacts du producteur.

III. — Adressez immédiatement votre autorisation de transport au délégué départemental du Comité central de Ravitaillement en pommes de terre du département d'expédition accompagnée d'une enveloppe affranchie à 4,50 portant le nom et l'adresse de l'expéditeur désigné. (Une liste indiquant l'adresse des divers délégués départementaux sera mise à la disposition des demandeurs.)

Ces pièces devront parvenir avant le 20 avril et le transport des denrées ne pourra s'effectuer que du 1^{er} avril au 15 mai ; les autorisations sont valables pour les transports interzones, exception faite pour le Nord et le Pas-de-Calais.

L'autorisation sera envoyée à l'expéditeur par les délégués d'expéditeurs désignés.

IV. — Les autorisations ainsi obtenues devront être remises par l'expéditeur au transporteur avec la marchandise. — Lorsque le transport est effectué par un transporteur public, celui-ci mentionne (par timbre ou à la main) la date du jour d'expédition. Dans le cas où le transport n'est pas effectué par un service de transports publics, l'expéditeur portera lui-même sur l'autorisation à l'heure, en toutes lettres, sans rature ni surcharge, l'indication de l'heure et du jour de départ.

En l'absence de cette mention, l'autorisation de transport sera considérée comme sans valeur et la consignation des pommes de terre circulant irrégulièrement sera prononcée dans les formes prévues par la loi relative à la constatation, la poursuite, la répression des infractions aux règles du ravitaillement.

Il ne peut s'agir que de pommes de terre de consommation provenant des reliquats de la récolte 1942.

V. — Les collectivités non commerçantes et les coopératives d'usines, d'entreprises ou d'administrations pourront obtenir des autorisations de transport de pommes de terre provenant ou non de leur récolte contre remise des feuilles de tickets de pommes de terre de leurs membres.

CREDIT AGRICOLE

Les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Lot sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 1^{er} avril 1943, à 11 h., au siège social, 24, rue Président-Wilson.

Ordre du jour : Examen des comptes de l'exercice 1942 ; renouvellement du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ; fixation de l'intérêt des parts. — Le Président, R. FAGE.

Ration de pain des producteurs de céréales

Par circulaires n^o 31 C-A du 20 mars 1943, le Directeur du Ravitaillement général du Lot fait connaître ce qui suit :

N'ont plus droit à partir du 1^{er} avril 1943 à la ration de 500 gr. de pain :

1^o Le propriétaire en métayage qui, résidant sur l'exploitation ou sur une commune limitrophe, ne participe pas effectivement et de ses mains à la production de blé ou de seigle ;
2^o Les descendants du producteur (qu'il soit ou non échangeur), vivant sur l'exploitation, appartenant aux catégories E, J1 et J2.

Le bénéfice de la ration agricole sera maintenu aux adolescents appartenant à la catégorie J3, mais seulement à la condition que ces adolescents contribuent à la marche d'une exploitation productrice de céréales panifiables et qu'ils vivent sur cette exploitation.

Permis de chemin de fer pour veuves de guerre

Les veuves de militaires morts pour la France en 1939-1940 peuvent obtenir des permis gratuits en 2^e classe pour se rendre sur la tombe militaire de leur mari, aux conditions suivantes :

Elles ne pourront descendre, à l'aller et au retour, en une gare autre que la gare de destination, ni s'arrêter en cours de route ; le délai accordé pour la traversée de Paris ne doit, en aucun cas, se prolonger au-delà du surlendemain du jour de départ de la gare initiale d'aller ou de retour.

Gendarmerie

M. Coste est nommé gendarme et affecté à la brigade de Labastide-Murat.

CONFERENCE DE M. DE NARBONNE

Un public attentif et fervent remplissait la salle du Palais des Fêtes pour entendre le célèbre aviateur M. de Narbonne évoquer les gloires de l'aviation française.

L'attente de ce public ne fut point déçue, M. de Narbonne lui a fait vivre pendant deux heures ces époques où les noms et les exploits des aviateurs de chez nous étaient célébrés dans le monde entier. L'émotion ressentie était à la fois poignante et reconfortante. On en ressentait amèrement la cruauté d'une décadence que nous avons mise en si peu de temps au plus bas de notre destin et l'on pensait en même temps qu'il n'était pas possible qu'une chute si brusque et si totale fût définitive ! Tant de courage et tant de vertu n'ont pas disparu de notre race et il n'est pas possible que tout cet héroïsme ait été prodigué en vain.

La conférence de M. de Narbonne, qui fut lui-même un compagnon fidèle du grand Mermoz, promoteur et créateur de la Ligne Atlantique-Sud, a été un historique résumé et complet de l'histoire de notre aviation.

Il a pris alors que Clément Ader, le précurseur, tentait ses premiers essais et que dans le scepticisme universel, celui-ci réussissait son premier bond de cinquante mètres, à Villacoublay, en un lieu qui est devenu le lieu sacré de l'aviation.

Puis il raconte les efforts successifs de Blériot, vainqueur de la Manche, de son émule, Hubert Latham. Ensuite il nous montre Roland Garros préparant et réussissant, à l'admiration générale, la traversée de la Méditerranée, exploit magnifique.

Puis, c'est le héroïque commandant Mézerghes, le glorieux enfant du Lot. Et ensuite le défilé superbe des Guymier, des Rossi et de tant d'autres dont les noms glorieux sont désormais inséparables des fastes de l'aviation universelle.

Enfin, c'est la carrière de Mermoz, l'un des plus grands. Le conférencier nous le montre réalisant, au prix d'efforts tenaces, ce qui paraissait impossible, chimérique et fou : la liaison régulière de l'Europe et de l'Amérique du Sud. De cette Amérique du Sud où son nom et celui de la France qu'il représentait glorieusement étaient salués comme des noms de héros.

C'est, en dépit des tristesses présentes, sur une impression de confort que s'est achevée la conférence de M. de Narbonne saluée à la fin par une longue ovation de remerciement. Et c'est sous cette impression que retentit La Marseillaise écoutée avec une grave ferveur.

M. de Narbonne, qui déploie un si beau dévouement pour la cause de l'aviation, avait présenté le conférencier et la séance fut magnifiquement complétée par le film Atlantique-Sud qui rend sensible à tous la grandeur de l'exploit qu'accomplissent chaque semaine nos aviateurs allant en trois jours de Paris à Santiago-Chili. Voyage qui durait 90 jours au siècle dernier.

Cette conférence était donnée au profit des prisonniers et de l'immense affluence du public, il est certain qu'elle aura produit de beaux et fructueux résultats.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

C'est vendredi 26 mars, à 21 h. précises que se déroulera au cinéma « Palais des Fêtes », sous la présidence d'honneur des autorités civiles et militaires, la manifestation de propagande organisée à Cahors par la « Légion des Volontaires Français ». La conférence prévue sera faite par M. le colonel Vincent, de la L.V.F. Elle sera suivie de la projection du film : « Français, vous avez la mémoire courte ».

La L.V.F. prie instamment ses invités de bien vouloir occuper les places mises à leur disposition au plus tard à 20 h. 50.

CONFERENCE SUR LE SENEGAL

On nous communique : Une conférence « Sur le Sénégal », avec film et projections sera donnée par un missionnaire de l'Immaculée Conception (Sœurs Bleues de Castres) le jeudi 25 mars, à 14 h. 30, à la salle Alain de Solminhac à Cahors. Entrée gratuite.

Les belles familles

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance d'un beau garçon, qui a été prénommé Dominique-Marie-Joseph, chez Mme et M. Jean Fabre, notaire à Cahors. C'est leur 10^e enfant et le 8^e fils.

Nous sommes heureux d'adresser nos plus vives félicitations à M. Fabre et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Officiers ministériels

M. Calmécane est nommé huissier du tribunal de première instance de Cahors, en remplacement de M. Agasse, démissionnaire.

M. Martin est nommé huissier du tribunal de première instance de Gourdon, en remplacement de M. Dumas, décédé.

M. Vayssié est nommé huissier du tribunal de première instance de Cahors, en remplacement de M. Boyer, démissionnaire.

Qui les a perdues ?

Il a été trouvé trois cartes de pommes de terre et une petite somme d'argent. Les réclamer au Bureau du Journal.

Montcuq

Faites travailler votre intestin
L'intestin est souvent paresseux, parce que le foie ne lui envoie pas assez de bile. En prenant le soir un comprimé Vichybol, aux plantes laxatives, vous augmentez la production de bile et votre intestin fonctionne régulièrement. Ttes Phies : 8 fr. 20, la boîte de Vichybol.

FIGEAC

Saint-Céré
Aux assises. — Parmi les jurés qui devront siéger aux prochaines assises à Cahors, nous relevons le nom de M. Jean Rivière, retraité à St-Céré. Nos félicitations.

Thèmes

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Camille Courbou, employé municipal, décédé après une courte maladie, à l'âge de 55 ans. A toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

L'intestin veut être traité avec douceur

Aux purgatifs violents, qui irritent l'intestin, on préfère de plus en plus, aujourd'hui, certaines tisanes agissant doucement, naturellement, comme le fait, par exemple, la tisane Vichyfloré. Grâce à ses plantes bienfaisantes, associées au sel Vichy-Etat, la tisane Vichyfloré combat la constipation et favorise la digestion. Une tasse après le dîner, goût excellent. 10 fr. 20 la boîte. Ttes phies.

GOURDON

Livraison des céréales. — Les cultivateurs ayant pris des engagements de livraison de céréales sont priés de bien vouloir livrer ces dernières le plus rapidement possible. D'autre part, ceux qui détiendraient indûment du blé ou du seigle sont invités à le déclarer à la mairie et à en faire la livraison aux organismes stockeurs.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès place de l'Eglise, de Mme Vitrac, née Céline Mondor, à l'âge de 42 ans. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Marie Garderin, demeurant Grande rue à Gramat.

En cette pénible circonstance, nous adressons à toute la famille en deuil, nos plus sincères condoléances.

Service pharmaceutique

Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 28 mars par la pharmacie Lande, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia

Dimanche 28 mars en matinée et soirée : « Le diamant noir », avec un bon complément et France actualités.

Les migraines de l'arthritique

Signalons aux arthritiques, affligés de migraines et de névralgies fréquentes, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active, en outre, l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête ; ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité, jusqu'à disparaître complètement. Ttes Phies et Phie Orliac : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

Montcuq

Faites travailler votre intestin
L'intestin est souvent paresseux, parce que le foie ne lui envoie pas assez de bile. En prenant le soir un comprimé Vichybol, aux plantes laxatives, vous augmentez la production de bile et votre intestin fonctionne régulièrement. Ttes Phies : 8 fr. 20, la boîte de Vichybol.

FIGEAC

Saint-Céré
Aux assises. — Parmi les jurés qui devront siéger aux prochaines assises à Cahors, nous relevons le nom de M. Jean Rivière, retraité à St-Céré. Nos félicitations.

Thèmes

Nécrologie. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de M. Camille Courbou, employé municipal, décédé après une courte maladie, à l'âge de 55 ans. A toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

L'intestin veut être traité avec douceur

Aux purgatifs violents, qui irritent l'intestin, on préfère de plus en plus, aujourd'hui, certaines tisanes agissant doucement, naturellement, comme le fait, par exemple, la tisane Vichyfloré. Grâce à ses plantes bienfaisantes, associées au sel Vichy-Etat, la tisane Vichyfloré combat la constipation et favorise la digestion. Une tasse après le dîner, goût excellent. 10 fr. 20 la boîte. Ttes phies.

GOURDON

Livraison des céréales. — Les cultivateurs ayant pris des engagements de livraison de céréales sont priés de bien vouloir livrer ces dernières le plus rapidement possible. D'autre part, ceux qui détiendraient indûment du blé ou du seigle sont invités à le déclarer à la mairie et à en faire la livraison aux organismes stockeurs.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès place de l'Eglise, de Mme Vitrac, née Céline Mondor, à l'âge de 42 ans. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Marie Garderin, demeurant Grande rue à Gramat.

En cette pénible circonstance, nous adressons à toute la famille en deuil, nos plus sincères condoléances.

Service pharmaceutique

Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 28 mars par la pharmacie Lande, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia

Dimanche 28 mars en matinée et soirée : « Le diamant noir », avec un bon complément et France actualités.

Les migraines de l'arthritique

Signalons aux arthritiques, affligés de migraines et de névralgies fréquentes, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active, en outre, l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête ; ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité, jusqu'à disparaître complètement. Ttes Phies et Phie Orliac : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

PETITES ANNONCES

« CAVES CADURCIENNES »
Récupération
des bouteilles champenoises jusqu'au 1^{er} avril

La MAISON J. BARDIN et Cie, 5, rue de la Chanterrie, Cahors, échangera 3 bouteilles vides Champagne pour 1 bouteille pleine au prix homologué, soit Mousseux Méthode Champenoise ou Champagne Grande Marque.

A vendre TANDEM neuf. S'adresser M. Lepetit, 1, rue Hébrard.

VOITURE D'ENFANT neuve à vendre. Mme Cénac, 2, rue Jean-Caviolle, Cahors.

On demande une FEMME DE MENAGE 3 heures par jour. Sérieuses références exigées. S'adresser : Mercerie « La Pensée », Bd Gambetta, Cahors (Visa n° 134).

Je cherche à louer environs de Cahors MAISON 3 à 5 pièces, eau et électricité si possible avec jardin ou petite terre. S'adresser au Bureau du Journal.

Cherche APPARTEMENT trois pièces, vides ou meublés. S'adresser au Bureau du Journal.

Grand café, Cahors, demande PLONGEUSE à partir 1^{er} avril, s'adresser Journal. (Visa, N° 136).

ETUDE DE M^e COURBÈS
NOTAIRE A MONTCUQ

Première insertion

Suivant acte reçu par Maître COURBÈS, Notaire à Montcuq, le 2 mars 1943, enregistré à Cahors, volume 785, folio 71, numéro 296, M. Paul MAZET et Mme Germaine LARROUQUE, marchands-bouchers, domiciliés à Montcuq, ont vendu à M. Albert MAZET, négociant en bestiaux, domicilié à Montcuq, un fonds de boucherie et commerce de bestiaux qu'ils exploitent à Montcuq.

Les oppositions devront avoir lieu en l'étude de Maître COURBÈS, dans les 10 jours de l'insertion qui renouvelera la présente.

Pour premier avis,

ETUDE DE M^e JEAN FABRE
NOTAIRE A CAHORS

Suivant contrat reçu par Maître JEAN FABRE, notaire à Cahors (Lot), le dix mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.), le dix mars mil neuf cent quarante-trois, volume 785, folio 63, numéro 3, contenant partage entre :

Monsieur Louis CAMBON, boulanger, demeurant à Cahors, 5, place des Petites-Boucheries.

Monsieur Marcel CAMBON, boulanger, son fils, demeurant à Cahors, même adresse, des biens ayant composé la communauté d'entre M. Louis CAMBON, et dame Catherine BOUTEIL, son épouse, que de la succession de cette dernière, décédée à Cahors le 24 février 1940, il a été attribué en toute propriété à Monsieur Marcel CAMBON :

Un fonds de commerce de boulangerie exploité à Cahors, 5, place des Petites-Boucheries, et comprenant notamment le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés, les objets mobiliers et le matériel servant à l'exploitation.

Entrée en jouissance a eu lieu le premier janvier mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions concernant le dit fonds seront reçues dans les vingt jours qui renouveleront la présente, à Cahors, en l'étude de Maître JEAN FABRE, notaire, 8, rue Jean-Caviolle, où domicile a été élu par les parties.

Pour première insertion,

J. FABRE,

Faites circuler votre sang

Améliorez votre circulation et vous verrez disparaître quantité de maux, tels que fourmillements et lourdeurs des jambes, bouffées de sang au visage, etc. Les gouttes Florides, remède végétal concentré, sont excellentes pour faire circuler le sang. Elles conviennent aux hommes comme aux femmes. Pour ces dernières, elles sont précieuses, surtout entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité : 12 fr. 25, Ttes Phies.

Imp. COUSSLANT, Le co-gérant : PARAZINES, U.O. 3418 21-4-43.

Les Sports

ASSOCIATION

Au Stade L. Desprats, le Stade Cadurcien bat les étudiants Nord-Africains de Toulouse par 4 buts à 2. — C'est par une magnifique journée de printemps que le public cadurcien a assisté à ce joli match de foot-ball. Les étudiants de Toulouse nous présentent une formation très athlétique comprenant beaucoup d'individualités et dont voici la brillante composition : goal, Vélac ; arrières, Bindi et Caman ; demis, Bouziane, Driss, Bachir ; avants, Ben Mensour, Fourmont, Haoury, Firoud, Dekoum.

Le S.C.C. aligne sa nouvelle équipe : goal, Rufas ; arrières, Bastide II, Causse ; demis, Bastide I Cutilles, Vaillès ; avants, Ramon, Xaumié, Lagarde, Fournier et Bizien.

Des le coup d'envoi la partie s'engage à toute allure et reflète vraiment une partie de championnat, tellement le jeu est actif et sec malgré les chauds rayons du soleil printanier. Nos locaux sont un peu bousculés par les avants toulousains mais résistent et Bizien marque le premier but. Jeu très agréable à suivre, combatif de balles très efficace et belles attaques de part et d'autre. Sur une passe magnifique Ramon loge le ballon dans les filets de Vélac : Cahors 2, Toulouse 0.

L'équipe de Toulouse a beaucoup de moralité et les avants bien entraînés par Firoud (ex-pro de T.F.C.) et Haoury « bombardier » les bois stadistes mais la défense est solide et rien ne peut passer. A la mi-temps le score n'est pas changé.

Des la remise en jeu il semble que Toulouse veut conclure à tout prix et Driss (pro. T.F.C.) distribue d'une façon impeccable. Firoud, de son « petit boulet », tente plusieurs fois sa chance, mais sans résultat. Bizien marque à nouveau d'un joli shoot. Cette fois les étudiants augmentent encore la vitesse, il ne reste que vingt minutes à jouer aussi les attaques se succèdent mais se brisent sur nos arrières qui dégagent puissamment leur camp. Xaumié sur une échappée marque le quatrième but en faveur de Cahors. Les étudiants jouent encore plus sec et avec plus de fougue, aussi dans les dix dernières minutes réussissent à marquer deux jolis buts.

La fin est sifflée par M. Contios qui arbitre impartialement.

Après ce joli match de foot-ball, le pu-

Obsèques

Dimanche, ont été célébrées à Cabessut, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Garabots, sous-officier en retraite et secrétaire à la Chambre des Mériers, décédé subitement à l'âge de 49 ans.

M. Garabots était bien connu dans notre ville où il avait exercé de longues années les fonctions d'adjutant au 7^e et au 9^e R.I.

Nous prions Mme Garabots, sa fille et son gendre, ainsi que son beau-père, M. Calmon, d'agréer nos sincères condoléances.

Les conférences du Cercle Gambetta

Nous rappelons que la quatrième conférence du cycle organisé par le Cercle Gambetta sera donnée dimanche prochain, 28 mars, à 20 heures 45, à la Préfecture, dans la salle du Conseil Général.

M. Raoul Bérenguier parlera de « Mistral et le Félibrige ».

L'entrée est gratuite et le Cercle Gambetta adresse à tous une cordiale invitation.

Incendie

Un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Bousquet, située au lieu dit Mirandol. Par suite du manque d'eau, on n'a pu circonscrire le foyer, et malgré le dévouement des voisins accourus, les secours furent inutiles.

La maison de M. Bousquet a été totalement incendiée.

Berganty

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Vignes Prosper, genre Cubaynes, propriétaire au hameau de Pech-Lamat (commune de Berganty), décédé à l'âge de 51 ans.

M. Vignes était très estimé dans notre commune où sa mort a provoqué une vive émotion.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Carnac-Rouffiac

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Bousquet, située au lieu dit Mirandol. Par suite du manque d'eau, on n'a pu circonscrire le foyer, et malgré le dévouement des voisins accourus, les secours furent inutiles.

La maison de M. Bousquet a été totalement incendiée.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès place de l'Eglise, de Mme Vitrac, née Céline Mondor, à l'âge de 42 ans. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Marie Garderin, demeurant Grande rue à Gramat.

En cette pénible circonstance, nous adressons à toute la famille en deuil, nos plus sincères condoléances.

blic cadurcien a vu l'équipe qui continuera à pratiquer le sport du ballon rond durant cette fin de saison. Il a pu constater que rien n'a été changé, les considérations restent les mêmes et les joueurs sont animés d'un excellent esprit sportif, ce qui nous promet encore de belles parties.

CAHORS

Duravel
Carnet blanc. — Il a été célébré le mariage de Mlle Marie-Anne Rey, fille de Mme et M. Rey, maire de Duravel, professeur à l'Université de Toulouse, titulaire de la Chaire de l'Art, avec M. Max Biergeon, lieutenant-pharmacien des troupes coloniales.

Un brillant cortège, notamment dix jeunes couples aux toilettes claires et brillantes uniformes, accompagnait la toute gracieuse et charmante mariée.

A l'église, dont la nef disparaissait sous les fleurs, notre curé, M. l'abbé Claret, dans une fine et délicate allocution a félicité les époux et leurs familles de cette union qui scelle mieux encore les liens qui ont fait de Mme et M. Biergeon père, nos compatriotes par leur installation au domaine de Mayné qu'ils ont acquis il y a un an environ.

Après la cérémonie, un défilé interminable d'amis sont venus à la sacristie exprimer leurs vœux de bonheur aux jeunes mariés et leurs vives sympathies aux parents auxquels nous joignons les nôtres aux familles Rey-Van-Deoren et Biergeon.

Flaugnac

Hyménée. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Célestine Soubrié avec M. Chanet Camille. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Limogne

Réunion. — Lundi 15 mars, à 10 heures, eut lieu à la mairie, salle du prétoire, la tournée officielle d'information par M. Dijoud, secrétaire général, à laquelle étaient invités les maires du canton, les syndics, les secrétaires de mairie, le clergé, la légion, les fonctionnaires civils et militaires.

M. le Maire de Limogne souhaite la bienvenue à M. le Secrétaire général ; en 1943 comme en 1942 le représentant de M. le Préfet est venu s'enquérir en personne de nos besoins, de nos aspirations, de sa reconnaissance et sa confiance à ces maires ruraux qui contre vents et marées, aux jours les plus sombres, ont assuré la continuité de la nation, se sont révélés sa plus solide armature, remplissent aujourd'hui une tâche délicate et complexe dans une atmosphère d'union totale.

M. le Secrétaire général, en termes nets et précis, remercie l'assistance nombreuse et choisie qui représente l'élite des douze communes du canton. Il souligne la nécessité d'une collaboration sans nuages entre maires et syndics, au mieux de l'intérêt général. L'auditoire sous le charme de sa parole écoute religieusement l'exposé de la situation de notre pays, les progrès du marché noir et du bolchevisme menaçant. M. Dijoud termine sa brillante conférence par un appel en faveur de la politique du Président Laval et du Maréchal.

Les maires et syndics exposent ensuite les revendications ou les doléances de leurs communes respectives. M. le Secrétaire général a toujours la réponse qui apaise les uns et reconforte les autres.

La séance a duré deux heures. A l'issue de la réunion une cérémonie a eu lieu au monument aux morts : enlèvement des couleurs, minute de silence, chant de la Marseillaise par les enfants des écoles. La cérémonie est terminée. Chacun se retire profondément impressionné. Excellente motivation pour la solidarité matérielle et la santé morale du canton.

Carnac-Rouffiac

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Bousquet, située au lieu dit Mirandol. Par suite du manque d'eau, on n'a pu circonscrire le foyer, et malgré le dévouement des voisins accourus, les secours furent inutiles.

La maison de M. Bousquet a été totalement incendiée.

Berganty

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Vignes Prosper, genre Cubaynes, propriétaire au hameau de Pech-Lamat (commune de Berganty), décédé à l'âge de 51 ans.

M. Vignes était très estimé dans notre commune où sa mort a provoqué une vive émotion.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Carnac-Rouffiac

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Bousquet, située au lieu dit Mirandol. Par suite du manque d'eau, on n'a pu circonscrire le foyer, et malgré le dévouement des voisins accourus, les secours furent inutiles.

La maison de M. Bousquet a été totalement incendiée.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès place de l'Eglise, de Mme Vitrac, née Céline Mondor, à l'âge de 42 ans. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Marie Garderin, demeurant Grande rue à Gramat.

En cette pénible circonstance, nous adressons à toute la famille en deuil, nos plus sincères condoléances.

Service pharmaceutique

Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 28 mars par la pharmacie Lande, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia

Dimanche 28 mars en matinée et soirée : « Le diamant noir », avec un bon complément et France actualités.

Les migraines de l'arthritique

Signalons aux arthritiques, affligés de migraines et de névralgies fréquentes, l'efficacité des cachets Gandol. Avec ses trois calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. Il active, en outre, l'élimination des poisons qui sont à l'origine des maux de tête ; ceux-ci diminuent en fréquence et en intensité, jusqu'à disparaître complètement. Ttes Phies et Phie Orliac : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERES

N° 21

Il en connaissait plusieurs pour les avoir rencontrés ça et là.

Ils parurent charmés de le voir.

Comme Maryse et sa mère s'éloignaient un instant pour échanger quelques mots, Mme Dorel entendit avec rage Garth annoncer que sa femme l'accompagnait dans l'Ouest et que sa mission se transformerait en voyage de noces.

— Elle quittera la scène, déclara-t-il, aussitôt que le directeur lui aura rendu sa liberté, ce qui ne sera pas long, puisqu'il ne s'agit que de payer toute ce d'une question d'argent.

Madame mère n'y tint plus.

— Cela peut être très long, au contraire, affirma-t-elle.

Mais on l'écouta à peine et tous les racontars qu'elle avait donnés au début furent rayés au crayon bleu, par les journalistes.

— Eh bien ! je suppose que nous devons vous féliciter pour votre mariage, dit Belloc, quand ses pires craintes eurent été confirmées. Nous aurions dû nous douter de la chose en voyant le major tous les soirs dans la salle. Mais ce qui est fait est fait. Reste votre engagement. Vous n'allez pas, je l'espère, mon cher major, nous retirer Miss Dorel en plein succès.

— Miss Dorel n'a-t-elle donc pas cessé d'exister ce matin devant Dieu et devant les hommes ? plaisanta Garth.

— Pas professionnellement ! protestèrent en même temps les deux hommes.

— Si je peux répondre pour elle, je ne crois pas qu'elle jouera au delà du défilé que vous assurez ses semaines, je crois, comme la plupart des contrats. Il est dur pour vous de perdre votre principale interprète en plein succès, mais n'ai-je pas vu récemment dans un hebdomadaire de théâtres le portrait d'une jolie femme désignée comme devant doubler Miss Dorel en cas de besoin ?

— Comme si le public irait entendre la

doublure de Maryse ! interrompit violemment Madame mère, exaspérée. Elle n'a pas de doublure et, pour les intérêts de ces Messieurs, elle doit tenir ses engagements jusqu'à la fin.

— Ma chère belle-mère, je suis, je vous l'assure, très soucieux des intérêts de ces Messieurs, mais vous comprendrez que je suis plus soucieux encore des miens. Du reste, je laisse la décision à Maryse.

En prononçant ces paroles d'une déférence impeccable, il regarda sa femme droit dans les yeux.

C'est ce regard qu'il avait eu dans le taxi en lui disant que, si elle ne consentait pas à se conduire comme elle le devait en la circonstance, il s'en irait sur l'heure.

Il ne prononçait pas les paroles, mais elle les lisait dans ses yeux. Et elle avait appris, depuis le matin, qu'il était homme à savoir se défendre et que la presse dirait ce qu'il voudrait et non pas ce qu'elle, Maryse, voudrait qu'on dise.

— Elle s'était bêtement mise à sa merci en l'appelant et en lui demandant de l'épouser sur l'heure, ce même matin.

— Elle n'avait qu'à s'incliner.

Mais Madame mère ne s'inclinait pas.

— Maryse ne voudra certainement pas mettre de vieux amis dans l'embarras en leur donnant que la stricte quinzaime prévue dans le contrat, et c'était sûrement une plaisanterie du major Garth.

— Non, maman, intervint Maryse, les joues rouges et faisant effort pour que les larmes de honte qui brillaient dans ses yeux ne coulent pas sur ses joues... nous avons étudié la question dans le taxi en venant... Il est bien évident, ajouta-t-elle en se retournant vers les deux hommes qui attendaient son verdict, qu'une quinzaime suffira pour que Suzanne Mérette soit tout à fait en possession de mon rôle... Elle est intelligente et jolie... Madame mère l'écoutait, frappée de mutisme pour une fois. Non qu'elle eût l'intention de laisser ses projets tomber à

l'eau. En aucune façon ! Mais elle était sûre que Maryse ne prononcerait pas ainsi sa propre condamnation sans une raison sérieuse. Elle aurait une explication avec elle et ce terrible Garth quand tout le monde aurait enfin disparu.

Le mieux qu'elle pût faire était d'aller à la porte du vestibule pour le départ des reporters afin de leur glisser quelques mots.

— Tout cela est loin d'être décidé, leur dit-elle. Il peut y avoir un grand changement. Le mieux est de ne rien dire de définitif pour le moment.

Elle fit de même quand Belloc et Sheridan partirent, franchement déçus.

— Je vous télégraphierai plus tard et soyez sûrs que vous aurez de meilleures nouvelles ! promit-elle.

Cependant, revenant auprès de l'inflexible Garth, elle se sentit surprise et fâchée de constater qu'elle était vaguement effrayée par l'homme qu'elle avait méprisé. C'était pour elle une force inconnue, dont elle comprenait seulement les effets comme pour l'électricité dont elle usait sans se rendre compte de ce qui la produisait. Elle essaya de penser que cet homme avait hypnotisé Maryse en quelque secrète et terrible manière ; peut-être par des menaces de violences ? Tout serait perdu si Maryse n'arrivait pas à le dominer.

Elle entra dans le salon d'un air agité.

— Maintenant, major Garth, commençait-elle, j'espère que vous m'expliquerez cette ridicule conversation avec ma fille, l'obligeant à promettre de déchirer son engagement et à aller dans l'Ouest avec vous.

— Elle a déchiré un engagement en en prenant un autre, dit tranquillement Garth. Si vous demandez au curé qui nous a mariés, il vous affirmara, j'en suis sûr, qu'il en est ainsi.

— Je n'ai rien à demander à quiconque en ce qui concerne ma fille, brisa-t-elle. Je dis simplement qu'il est temps que ce

non-sens cesse ! Nous sommes allés déjà assez loin !

— C'est à vous et à Maryse de dire jusqu'où ça ira.

— Maryse ! Qui vous a donné la permission de l'appeler Maryse ?

Garth éclata de rire. Même Maryse eut un faible petit rire. Mais la reine mère s'enorgueillissait de n'avoir pas le vulgaire sens d'humour que trop de gens faisaient intervenir dans les affaires sérieuses.

— Comment voudriez-vous que je la nomme ? demanda curieusement Garth. « Miss Dorel » serait à peine convenable maintenant. Et, pour un mari appeler sa femme Mme Garth serait plus convenable, évidemment, mais ce serait s'abaisser au niveau des gens du peuple dont vous pensez que je fais partie, mais ce serait tout à fait indigne du haut milieu social dans lequel vous évoluez !

Mme Dorel resta une minute sans réplique. Comme elle se mordait les lèvres, Garth se tourna vers sa femme :

— Préférez-vous que j'explique toute la chose à votre mère ou préférez-vous que je vous laisse seule avec elle ?

Maryse sauta sur la chance qu'il lui donnait.

— Allez-vous-en, dit-elle vivement. Je dirai à mère ce que vous m'avez dit dans le taxi. Elle et moi discuteront et je vous verrai demain... ou dans quel que temps.

— Dans quel quel temps ? répéta-t-il.

La jeune fille s'attendait à le voir lui rappeler rudement l'appartement qu'il avait loué dans l'hôtel, mais il n'en fit rien. Il prit son élégante casquette des Gardes, mit le beau manteau sur son bras et se dirigea vers la porte.

— Au revoir, dit-il.

— Hello ! Messieurs, disait Garth s'avançant la main tendue vers les reporters.

(à suivre.)